



Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

Extrait des décisions du Conseil Intercommunal séance du jeudi 24 septembre 2026 au Bo-Resto, à Crassier

Présidence : Sandra Perozzo

Conseillers présents : 30
(ou remplacés par leurs suppléants)
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent : 1
Majorité absolue : 16

➤ **Préavis n° 1/2026-2031: Autorisation d'engager des dépenses supplémentaires**

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

➤ **Préavis n° 2/2026-2031: Autorisation de plaider**

Ce préavis a été accepté avec 29 oui, 0 non et 1 abstention.

➤ **Préavis n° 3/2026-2031: Tarifs des indemnités, forfaits et vacations du bureau du Conseil Intercommunal et des membres du Comité de Direction pour la législature 2026-2031**

Ce préavis a été accepté avec 28 oui, 1 non et 1 abstention.

➤ **Préavis n° 4/2026-2031 : Budget 2027**

Le résultat échelonné du budget a été présenté.

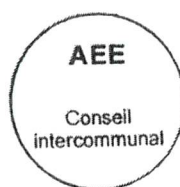
Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil Intercommunal : le 22 avril 2027, à 20h00

Chésérèx, le 30 septembre 2026

La Présidente :

Sandra Perozzo



La Secrétaire :

Mélanie Pernet

« La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituent le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou à l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4. »